

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft (24): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Report. . . F.	616,179 50	5,323,866 —	1,051,782 —
----------------	------------	-------------	-------------

A teneur de l'art. 94 de la loi sur l'organisation militaire, il y aura lieu d'instituer à l'école polytechnique suisse des cours spéciaux sur la science militaire générale. Une commission nommée par le Département de l'intérieur et par le Département militaire et dont les procès-verbaux sont annexés aux actes du budget, s'est prononcée dans ce sens qu'il était nécessaire, pour l'exécution de cette loi, de créer au moins deux chaires. Ces cours devant, quoi qu'il arrive, commencer l'année prochaine, nous admettons au budget la somme de fr. 16,000 pour le traitement de ces professeurs et pour l'achat des livres nécessaires. Les détails ultérieurs se trouvent dans le procès-verbal susmentionné.

A reporter. . . F.	<u>616,179 50</u>	<u>5,323,866 —</u>	<u>1,051,782 —</u>
--------------------	-------------------	--------------------	--------------------

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Mercredi 15 courant au soir, à l'hôtel du Nord, s'est réunie la sous-section lausannoise de la Société des officiers. Il a été procédé à la constitution du nouveau comité de la sous-section. M. le lieutenant-colonel du génie J.-J. Lochmann a été appelé à la présidence, les autres membres sont MM. les capitaines E. Colomb et F. Piot, et les lieutenants F. Gorgerat et Henri Dumur.

La cotisation pour l'année 1875-1876 a été fixée à 3 fr.

Les travaux promis annoncent que les séances présenteront beaucoup d'intérêt. M. Guillemain, major, entretiendra la sous-section sur le sujet des « mines » ; M. Curchod, capitaine, sur l'artillerie et la nouvelle organisation de cette arme ; M. le capitaine Julien Guisan, sur la tactique ; M. le capitaine A. van Muyden sur le fonctionnement de l'état-major dans divers pays ; M. le lieutenant d'infanterie Emile Secrétan, sur les nouvelles prescriptions des manœuvres d'infanterie.

Les séances auront lieu les mardis, de 15 jours en 15 jours, à 8 heures du soir, à l'hôtel du Nord. La première séance de l'an prochain aura lieu le mardi 11 janvier.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a délivré des brevets de capitaine d'infanterie aux premiers lieutenants ci-après :

MM. Moret, Fritz-Edouard, à Avenches ; Wild, Frédéric, à Morges ; Leresche, Jean-Louis, à Ballaigues ; Pitton, Denis, à Oppens ; Jaccard, Arthur, à Sainte-Croix ; Viquerat, Em., à Donneloye ; Martinet, D.-L., à l'Isle, et Delure, F.-L., à Orbe.

Capitaines au 1^{er} bataillon de carabiniers : MM. Aunant, Eugène, à Lausanne, et Jaunin, Adrien, à Chexbres.

A dater du 1^{er} janvier 1876, et vu l'élection de M. le conseiller fédéral Welti à la présidence de la Confédération, le Département militaire fédéral sera dirigé par M. le conseiller et colonel fédéral Scherer, ayant pour suppléant M. le conseiller et colonel fédéral Hammer, ancien ministre suisse à Berlin, l'un des quatre nouveaux membres du Conseil fédéral.